

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
fr.s. 105.—
Fascicule mensuel:
fr.s. 12.—

Le Droit d'auteur

94^e année - N° 10
Octobre 1981

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Table ronde de professeurs d'université sur l'enseignement et la recherche en droit de la propriété intellectuelle (Genève, 14 au 16 juillet 1981) 209

CONVENTIONS ADMINISTRÉES PAR L'OMPI

- **Convention multilatérale tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur**
Iraq. Adhésion à la Convention 210

ÉTUDES GÉNÉRALES

- La Convention de Rome a vingt ans: quelques réflexions personnelles (Edward Thompson) 211

CHRONIQUE DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

- Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP). Assemblée (première session) (Genève, 15 juillet 1981) 217

BIBLIOGRAPHIE

- Protezione del diritto di autore e dei diritti connessi (Gino Galtieri) 219
— The Copyright Law: Howell's Copyright Law revised and the 1976 Act (Alan Latman) 219
— Urheberrecht in der Musik (Erich Schulze) 219

CALENDRIER DES RÉUNIONS 220

LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

- *Note de l'éditeur*
— ISRAËL. Loi 5741-1981 (amendement n° 4) concernant l'ordonnance sur le droit d'auteur (du 20 mai 1981) Texte 1-01

© OMPI 1981

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0012-6365

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Table ronde de professeurs d'université sur l'enseignement et la recherche en droit de la propriété intellectuelle

(Genève, 14 au 16 juillet 1981)

Note

La Table ronde de professeurs d'université sur l'enseignement et la recherche en droit de la propriété intellectuelle a été organisée par l'OMPI et a eu lieu au siège de cette Organisation du 14 au 16 juillet 1981.

Soixante-huit personnalités exerçant des activités dans l'enseignement ou la recherche relativement au droit de la propriété intellectuelle ont participé à la Table ronde de l'OMPI. Ces participants venaient des 30 pays suivants: Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Barbade, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Japon, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tunisie, Union soviétique, Yougoslavie. La liste des participants est reproduite ci-après.

La Table ronde de l'OMPI a permis de procéder à des échanges de vues sur l'enseignement et la recherche en droit de la propriété intellectuelle dans les universités et les institutions similaires. Elle a aussi servi d'occasion à la mise en place de l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle¹.

Cette Table ronde de l'OMPI faisait suite à une précédente Table ronde, organisée par l'OMPI en octobre 1979², au cours de laquelle des professeurs d'université en droit de la propriété industrielle avaient pu procéder à un premier échange de vues sur le rôle de l'enseignement et de la recherche dans le développement du droit de la propriété intellectuelle et son application pratique. Les participants à la Table ronde de 1979 avaient recommandé que l'OMPI organise une deuxième Table ronde à l'intention d'un cercle élargi de professeurs et de chercheurs, comprenant non seulement ceux qui s'intéressent à la propriété industrielle mais aussi ceux qui s'occupent de droit d'auteur et d'autres thèmes de la propriété intellectuelle.

La Table ronde de l'OMPI a été ouverte par Dr Arpad Bogsch, Directeur général de l'OMPI. Dans

son discours d'ouverture le Directeur général a attiré l'attention sur la contribution que les universités et les organismes de recherche pourraient apporter au développement de la protection de la propriété intellectuelle, en particulier en analysant les lois en vigueur et les institutions existantes et en proposant des améliorations à y apporter, ainsi qu'en servant de cadre à la formation de juristes spécialisés en droit de la propriété intellectuelle.

Le programme de la Table ronde de l'OMPI comportait les sujets suivants, ayant trait à l'enseignement et à la recherche en droit de la propriété intellectuelle: la condition actuelle de l'enseignement et de la recherche dans les divers pays du monde, les objectifs et les méthodes de l'enseignement et de la recherche et leurs rapports avec les objectifs de la protection de la propriété intellectuelle, l'influence de l'enseignement et de la recherche sur l'évolution du droit de la propriété intellectuelle et son rôle dans le développement économique, scientifique, culturel et social, la portée et le contenu des cours de droit de la propriété intellectuelle et l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle (ou de l'une ou plusieurs de ses branches) dans le cadre d'un programme particulier de l'université, l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les écoles techniques et les instituts d'enseignement professionnel, la coopération dans le cadre de l'enseignement et de la recherche entre établissements d'enseignement, organisations internationales et régionales et associations professionnelles, les problèmes particuliers de l'enseignement et de la recherche dans les pays en développement, la protection des travaux de recherche des professeurs et chercheurs dans les universités ou les institutions similaires et les programmes d'orientation pour l'enseignement et la recherche, y compris les échanges de professeurs et d'informations. Chaque sujet était présenté par une personnalité chargée de diriger le débat. Les discussions portaient ensuite sur les thèmes suggérés par cette personnalité, ainsi que sur les idées développées dans les exposés écrits présentés par les participants et sur les observations verbales faites par plusieurs d'entre eux. Au total, 18 exposés ont été soumis à la Table ronde de l'OMPI.

¹ Pour ce qui concerne l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle et la première session de son Assemblée, voir p. 217.

² Voir *La Propriété industrielle*, 1980, p. 76.

Liste des participants *

I. Professeurs d'université

G. A. Ancarola, Escuela Superior de Economía y Administración de Empresas (Argentine); E. D. Aracama Zorrarín, Universidad Católica Argentina (Argentine); P.-L. Aro, University of Helsinki (Finlande); K. Avila-Pereira, Faculdade de Direito Candido Mendes (Brésil); J. Azéma, Centre Paul Roubier, Université Jean Moulin (Lyon III) (France); D. W. Banner, John Marshall Law School (Etats-Unis d'Amérique); E. B. Bautista, University of the Philippines Law Center (Philippines); U. Baxi, University of Delhi (Inde); F.-K. Beier, Max Planck Institute for Foreign and International Patent, Copyright and Competition Law (Allemagne (République fédérale d')); A. Bercovitz Rodríguez-Cann, Universidad Nacional de Educación a Distancia (Espagne); J. Bieszyński, Université de Varsovie (Pologne); G. H. C. Bodenhausen (Suisse); D. Bradshaw, University of the West Indies (Barbade); L. van Buren, Université de Louvain-la-Neuve (Belgique); D. V. Cerović, Kragujevac University (Yougoslavie); A. Chavanne, Centre Paul Roubier, Université Jean Moulin (Lyon III) (France); A. Cbaves, Universidade de São Paulo (Brésil); Chen Ruifang, Patent Office of the People's Republic of China (Chine); J. Corbet, Université de Bruxelles (Belgique); W. R. Cornish, London School of Economics, University of London (Royaume-Uni); F. Curcob, Université de Neuchâtel (Suisse); S. K. Date-Bah, University of Calabar (Nigéria); F. Dessemontet, Université de Lausanne (Suisse); A. Dietz, Max Planck Institute for Foreign and International Patent, Copyright and Competition Law (Allemagne (République fédérale d')); T. Dni, Waseda University (Japon); A. Donati, Università degli studi di Perugia (Italie); V. A. Dosortsev, All-Union Research Institute for Soviet Legislation (Union soviétique); G. Dworkin, University of Southampton (Royaume-Uni); A. Françon, Université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris (France); W. T. Fryer III, University of Baltimore (Etats-Unis d'Amérique); B. Godenhelm, University of Helsinki (Finlande); J. A. Gómez Segade, Instituto de Derecho Industrial de Santiago de Compostela (Espagne); F. Gntzen, Université catholique de Louvain

(Belgique); M. de Haas, Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI), Université de Strasbourg III (France); L. Holmqvist, University of Lund (Suède); G. Karnell, Stockholm School of Economics (Suède); P. Katzenberger, Max Planck Institute for Foreign and International Patent, Copyright and Competition Law (Allemagne (République fédérale d')); B. Kresalja, Universidad Católica de Lima (Pérou); H. P. Kunz-Hallstein, Max Planck Institute for Foreign and International Patent, Copyright and Competition Law (Allemagne (République fédérale d')); J. Lahnre, Queen Mary College, University of London (Royaume-Uni); G. E. Larrea Ricberand, Universidad Nacional Autónoma de México (Mexique); E. Lontai, Eötvös Loránd University (Hongrie); V. M. Mangini, Università di Bologna (Italie); E. Martin-Achard, Université de Genève (Suisse); N. Mezghani, Université de Tunis (Tunisie); V. Nabhan, Université Laval (Canada); A. S. Oddi, Northern Illinois University (Etats-Unis d'Amérique); E. D. Offner, Hofstra University (Etats-Unis d'Amérique); J. M. Otero Lastres, Universidad de León (Espagne); M. Pachón, Universidad Católica Javeriana (Colombie); P. Paes, Universidade de São Paulo (Brésil); M. M. Pedrazzini, Université de Zurich et Haute Ecole de St-Gall (Suisse); M.-A. Pérot-Mnrel, Université des sciences sociales de Grenoble (France); J. Phillips, University of Durham (Royaume-Uni); Y. Plaseraud, Ecole de Travaux publics et Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) (France); K. Polyzogopoulos, University of Athens (Grèce); M. Pożniak-Niedzielska, Université de Lublin (Pologne); S. Pretnar, Commercial University of Ljubljana (Yougoslavie); D. Rangel Medina, Universidad Nacional de México (Mexique); J. Serda, Université Jagellonne de Cracovie (Pologne); Guo Shoukang, The People's University of China (Chine); N. Silveira, Universidade de São Paulo (Brésil); L. Sordelli, Università di Siena (Italie); V. Spaić, Université de Sarajevo (Yougoslavie); J. Szewaja, Université Jagellonne de Cracovie (Pologne); D. W. F. Verkade, University of Nijmegen (Pays-Bas); J. Weisman, The Hebrew University of Jerusalem (Israël); G. E. Westin, The George Washington University (Etats-Unis d'Amérique).

II. Bureau international de l'OMPI

A. Boggs (Directeur général); G. A. Ledakis (Conseiller juridique).

* Une liste contenant les titres et les adresses des participants peut être obtenue auprès du Bureau international.

Conventions administrées par l'OMPI

Convention multilatérale tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur

IRAQ

Adhésion à la Convention

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a informé le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, par notification en date du 7 août 1981, que le Gouvernement de l'Iraq avait déposé, le 15 juillet 1981, son instrument d'adhésion à la Convention multilatérale

tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur, adoptée à Madrid le 13 décembre 1979.

La date d'entrée en vigueur de la Convention fera l'objet d'une notification séparée lorsque le nombre requis de ratifications ou d'adhésions sera atteint.

Etudes générales

La Convention de Rome a vingt ans Quelques réflexions personnelles

Edward THOMPSON *

Chronique des activités internationales

Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP)

Assemblée (première session)

(Genève, 15 juillet 1981)

L'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP) a tenu sa première session à Genève le 15 juillet 1981. Des professeurs d'université et des chercheurs des 30 pays suivants étaient présents: Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Barbade, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Japon, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tunisie, Union soviétique, Yougoslavie.

L'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle a été constituée à la veille de l'ouverture de la Table ronde de professeurs d'université sur l'enseignement et la recherche en droit de la propriété intellectuelle que l'OMPI a organisée à son siège, à Genève, du 14 au 16 juillet 1981¹. Le projet de créer l'Association internationale remonte à une recommandation faite par les participants lors d'une précédente Table ronde, organisée par l'OMPI en 1979², qui préconisait que le Directeur général de l'OMPI réunisse un petit groupe de professeurs pour rédiger le projet de statuts d'une association internationale de professeurs et de chercheurs en droit de la propriété intellectuelle. Ce petit groupe de professeurs s'est réuni en avril 1980 et a élaboré le projet de statuts de l'Association internationale, qui a été ensuite transmis aux participants à la Table ronde de 1979 pour avis et approbation. La création de l'Association internationale a été annoncée lors de la Table ronde de l'OMPI de 1981 et, à cette occasion, ses statuts ont été ouverts à la signature des personnalités invitées à cette Table ronde et signés par 69 professeurs et chercheurs, lors d'une cérémonie spécialement organisée à cet effet le 14 juillet 1981.

L'objectif général de l'Association internationale est de contribuer à la promotion de l'enseignement et de la recherche dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle. L'Association poursuit en outre des objectifs particuliers qui sont notamment, pour ce qui concerne l'enseignement, que les universités et les institutions similaires consacrent davantage de temps et d'attention à l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle, y compris à ses aspects comparatifs et internationaux aussi bien que sociaux et économiques, et que l'on utilise un matériel et des méthodes pédagogiques meilleurs dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle. En ce qui concerne la recherche, l'Association internationale consacre son attention aux faits sociaux et économiques, aux intérêts et aux besoins qui ont un rapport avec le développement du droit de la propriété intellectuelle, aux aspects comparatifs et internationaux de ce droit et à son histoire. Parmi les moyens d'action énoncés dans les statuts de l'Association internationale, figurent les contacts entre professeurs et entre chercheurs, la compilation, la diffusion ou l'échange d'aides à l'enseignement et l'échange d'informations sur les projets de recherche.

Les membres de l'Association internationale sont les professeurs et chercheurs qui en ont signé les statuts lors de la cérémonie de signature mentionnée ci-dessus. Tout autre professeur ou chercheur qui est invité par le Comité exécutif à indiquer qu'il accepte de faire partie de l'Association peut aussi devenir membre de celle-ci.

Les institutions spécialisées dans l'enseignement ou la recherche en droit de la propriété intellectuelle peuvent devenir des institutions coopérantes et se faire représenter à l'Assemblée et autres réunions de l'Association internationale. En outre, l'Assemblée de l'Association internationale est autorisée à conclure des accords de coopération avec l'OMPI et avec des organisations intergouvernementales, régionales ou autres, des associations de membres des professions juridiques, des universités ou institutions similaires, des instituts de recherche et autres organismes publics

¹ Pour la Note sur la Table ronde de professeurs d'université sur l'enseignement et la recherche en droit de la propriété intellectuelle, voir p. 209.

² Voir *La Propriété industrielle*, 1980, p. 76.

ou privés s'occupant de questions relevant du domaine du droit de la propriété intellectuelle.

La première session de l'Assemblée de l'Association internationale a été ouverte par Dr Arpad Bogisch, Directeur général de l'OMPI. L'Assemblée a élu les personnalités suivantes comme membres du Bureau de l'Association internationale: Président: Professeur Friedrich-Karl Beier, Directeur, Institut Max Planck pour le droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence, Munich (République fédérale d'Allemagne); Président désigné: Professeur Ernesto D. Aracama Zorraquín, Profesor ordinario titular de Derecho Industrial de la Facultad de Derecho y Ciencias Políticas, Universidad Católica Argentina, Buenos Aires (Argentine); Vice-présidents: Professeur Upendra Baxi, Faculty of Law, University of Delhi, Delhi (Inde), Professeur W. R. Cornish, London School of Economics, University of London, Londres (Royaume-Uni), Professeur Janusz Szwaja, Directeur de l'Institut de l'activité inventive et de la protection de la propriété intellectuelle près l'Université Jagellonne de Cracovie, Cracovie (Pologne), Professeur Glen E. Weston, S. Chesterfield Oppenheim Professor of Antitrust and Trade Regulation Law, The George Washington University, Washington, D. C. (Etats-Unis d'Amérique); Trésorier: Professeur Michel de Haas, Professeur à l'Université de Strasbourg III, Vice-président du Conseil d'administration du Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI), Strasbourg (France). Le Bureau de l'Association internationale constitue aussi son Comité exé-

cutif. L'Association internationale a son siège à l'adresse de son Président.

Lors de sa première session, l'Assemblée de l'Association internationale a fixé le montant des cotisations annuelles; elle a également formulé diverses suggestions concernant les activités que l'Association internationale devrait entreprendre et a autorisé le Comité exécutif à adopter un programme et un budget pour 1982. En outre, conformément à la disposition des statuts de l'Association internationale qui prévoit qu'à chaque session ordinaire l'Assemblée examine au moins une question présentant un intérêt général pour l'enseignement ou la recherche dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle, un échange de vues a eu lieu sur le thème intitulé « la protection des travaux de recherche des professeurs et des chercheurs dans les universités ou les institutions similaires ». Cette question était aussi l'un des thèmes de la Table ronde de l'OMPI.

Enfin, l'Assemblée a spécialement rendu hommage au Directeur général de l'OMPI pour avoir pris l'initiative de créer l'Association et exprimé ses remerciements à l'OMPI pour les efforts du Bureau international qui ont rendu possible la création de l'Association internationale.

Il est à noter que deux membres du personnel de l'OMPI qui sont des professeurs de droit, à savoir, Gust Ledakis (Conseiller juridique) et François Curchod (Chef de la Section du droit de la propriété industrielle à la Division de la propriété industrielle) figurent parmi les membres de l'Association internationale.

Bibliographie

Protezione del diritto di autore e dei diritti connessi, par Gino Galtieri. Un volume de VII-487 pages. Presidenza del Consiglio dei Ministri, Servizi Informazioni e Proprietà Letteraria, Rome, 1980.

Ce livre représente une revision profonde et substantielle d'un des ouvrages antérieurs du même auteur. La mise à jour en a été effectuée notamment à la lumière des innovations techniques les plus récentes en la matière, auxquelles l'auteur a consacré un chapitre spécial.

L'ouvrage se compose de cinq parties; les deux premières traitent du droit d'auteur et des droits connexes en Italie, la troisième et la quatrième de ces mêmes droits dans les conventions internationales, tandis que la cinquième contient une description de l'organisation administrative du droit d'auteur.

A propos des droits dits connexes, il convient de rappeler que, dans le système juridique italien, cette catégorie contient non seulement les droits qui font l'objet de la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome), mais aussi les droits relatifs aux esquisses de décor de théâtre, aux photographies, aux correspondances épistolaires, aux portraits, aux plans d'ingénieur et aux titres d'œuvres.

Dans les deux parties qui ont trait à la protection sur le plan international, l'auteur expose de manière succincte la structure des conventions multilatérales actuellement en vigueur ou récemment signées, y compris celles ayant un caractère régional. Les accords bilatéraux conclus par l'Italie y sont également énumérés.

L'attention des lecteurs doit être attirée surtout sur la cinquième partie, dans laquelle l'auteur, riche d'une longue expérience dans ce domaine, fait un exposé très détaillé de la structure et du fonctionnement des institutions italiennes, et notamment de l'Office de la propriété littéraire, artistique et scientifique, sans oublier de donner un bref aperçu de la situation qui existe à cet égard dans un certain nombre d'autres pays.

La lecture de cet important ouvrage, qui comporte en annexe le texte de la loi italienne sur le droit d'auteur, est facilitée par un index alphabétique des matières et un index chronologique des décisions judiciaires. M. S.

The Copyright Law: Howell's Copyright Law revised and the 1976 Act, par Alan Latman. Cinquième édition. Un volume de XVII-560 pages. The Bureau of National Affairs, Inc., Washington D. C., 1979.

La (quatrième) édition révisée de *Howell's Copyright Law* remonte à 1962. Depuis lors, la nouvelle loi sur le droit d'auteur de 1976 a introduit plusieurs éléments nouveaux et, comme le Professeur Latman le souligne à juste titre, elle ne simplifie pas l'étude du droit d'auteur. Du fait que de nombreuses dispositions de l'ancienne législation continuent à être applicables, tout au moins pendant une durée limitée, il

a été nécessaire d'adopter une « méthode parallèle » pour traiter à la fois de l'ancienne situation juridique et de la nouvelle.

Les lecteurs étrangers qui souhaiteront consulter ce livre ne devront pas oublier qu'il est destiné essentiellement, sinon exclusivement, au public américain. C'est probablement la raison pour laquelle le chapitre relatif aux questions de droit d'auteur international est assez court; néanmoins, les textes de la Convention universelle sur le droit d'auteur (à la fois dans sa version originale de 1952 et dans sa version révisée de 1971) et de l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne figurent dans les annexes reproduites à la fin de l'ouvrage.

Ce livre suit un schéma plus ou moins analogue à celui de l'édition précédente. Après une brève introduction historique, il comporte les éléments de base tels que l'aptitude à bénéficier du droit d'auteur, la durée et la titularité du droit d'auteur, la publication et la mention du *copyright*, l'enregistrement et le dépôt, etc. Un chapitre quelque peu inhabituel comporte des renseignements utiles sur l'imposition des droits d'auteur.

Une des déclarations préliminaires, selon laquelle les droits d'auteur ne sont pas « accordés » par un organisme d'Etat mais sont créés par des actes de l'auteur, est particulièrement bienvenue en raison des idées erronées qui prévalent souvent auprès du grand public dans des pays qui ont un système de protection du droit d'auteur différent de celui qui est applicable aux Etats-Unis d'Amérique. M. S.

Urheberrecht in der Musik, par Erich Schulze. Cinquième édition. Un volume de 543 pages. Walter de Gruyter, Berlin/New York, 1981.

Cette cinquième édition du classique du Professeur Schulze sur le droit d'auteur relatif aux œuvres musicales comporte plusieurs éléments nouveaux. Il tient compte de l'adhésion de l'Union soviétique à la Convention universelle sur le droit d'auteur, intervenue en 1973, et de l'adoption, en 1976, d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur aux Etats-Unis d'Amérique, loi qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1978. En outre, il a été complété par des éléments concernant l'Autriche, la République démocratique allemande et la Suisse; comme l'auteur l'explique lui-même dans l'introduction, cela a été fait pour intensifier les études de droit comparé dans la zone germanophone.

Les textes législatifs, les statuts de divers organismes s'occupant de protection des droits des auteurs, les contrats types et d'autres renseignements pertinents concernant non seulement la République fédérale d'Allemagne mais aussi les trois autres pays germanophones précités constituent une précieuse source d'informations, tant au sujet de la situation juridique que dans le domaine pratique.

Un intéressant glossaire intitulé « ABC » et un index alphabétique facilitent la consultation de cet ouvrage bien utile. M. S.

Calendrier

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1981

- 28 septembre au 24 octobre (Nairobi) — Revision de la Convention de Paris — Conférence diplomatique
- 14 au 16 octobre (Bogotá) — Comité d'experts sur les modalités d'application des dispositions types de législation nationale sur les aspects propriété intellectuelle de la protection des expressions du folklore dans les Etats de l'Amérique latine et des Caraïbes (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 19 au 23 octobre (Kingston) — Séminaire régional sur le droit d'auteur pour les Etats anglophones des Caraïbes (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 4 au 6 novembre (Belgrade) — Conférence internationale — L'activité inventive comme facteur du développement de la technologie dans les pays en développement (organisée par l'Association yougoslave des innovateurs et des auteurs d'améliorations techniques avec le concours de l'OMPI)
- 9 au 13 novembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique du PCT
- 11 au 13 novembre (Genève) — Convention de Rome — Comité intergouvernemental (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 16 au 24 novembre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI, Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT, Budapest, TRT et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne)
- 30 novembre au 7 décembre (Genève) — Union de Berne — Comité exécutif — Session extraordinaire (tenant, pour l'examen de certaines questions, des réunions communes avec le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur)
- 7 au 11 décembre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts

1982

- 22 au 24 février (Colombo) — Symposium sur l'utilisation et l'utilité des marques dans les pays de la région de l'Asie et du Pacifique
- 27 septembre au 5 octobre (Genève) — Organes directeurs (Comité de coordination de l'OMPI; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne)

Réunions de l'UPOV

1981

- 9 novembre (Genève) — Comité consultatif
- 10 novembre (Genève) — Symposium de 1981
- 10 au 12 novembre (Genève) — Conseil

Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou de droits voisins

Organisations non gouvernementales

1982

- Association littéraire et artistique internationale (ALAI)
Journées d'étude — 16 au 20 mai (Amsterdam)

